

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.09.127.B

**Conservatoire Gabriel
Faure :
Renouvellement de la
convention de
partenariat et
d'hébergement à titre
gratuit entre
l'Association
Chorales en Charente
et le Grand
Angouleme**

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.127.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT ET D'HEBERGEMENT A TITRE GRATUIT ENTRE L'ASSOCIATION
CHORALES EN CHARENTE ET LE GRAND ANGOULEME**

Une convention de partenariat pédagogique et artistique ainsi qu'une convention d'hébergement entre l'association Chorales en Charente et le Grand Angoulême ont été conclues à titre gratuit pour l'année scolaire 2010/2011.

Les deux structures souhaitant poursuivre ces partenariats pour l'année scolaire 2011/2012,

Vu la délibération n°2011.03.052 de la séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2011 chapitre IV relative à la location d'instruments et de salles du conservatoire,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 15 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER le renouvellement de la convention de partenariat pédagogique et artistique ainsi qu'une convention d'hébergement pour l'année scolaire 2011/2012.

D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2011

Affiché le :

03 octobre 2011